



INFO-FINANCES **BULLETIN NUMÉRO 28 – AVRIL 2012**

Introduction

Ce bulletin est un instrument complémentaire à notre site Web que vous pouvez consulter en tout temps à l'adresse :

<http://www.sf.ulaval.ca/>

Approvisionnement

➤ **BURO PLUS - Renouvellement des commandes pour l'année 2012-2013**

Le Service des finances rappelle aux utilisateurs du commerce électronique de Buro Plus qu'à compter du 1^{er} mai 2012, tous les usagers devront saisir une nouvelle demande d'achat couvrant la période du 1^{er} mai 2012 au 30 avril 2013.

Pour en savoir davantage sur la procédure à suivre pour les commandes chez Buro Plus, veuillez consulter notre site Web sous : *Approvisionnement, Catégories de produits, Fournitures de bureau, Fournitures de bureau et papeterie* : <http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/fobur.html>.

Nous vous encourageons tous à utiliser le commerce électronique pour les commandes de fournitures de bureau.

➤ **Contrat d'approvisionnement pour les produits Microsoft et Adobe**

Comme par le passé, l'Université a mandaté la Vitrine technologie-éducation (VTÉ) pour publier et adjuger un contrat à un distributeur pour les produits Microsoft et Adobe. À la suite de la publication de l'appel d'offres public en février 2012, la VTÉ a conclu un contrat d'approvisionnement avec le fournisseur Technologie Metafore. Vous trouverez les coordonnées du fournisseur et les modalités particulières à l'adresse suivante :

Achat de logiciels : <http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/logic.html>
Location de logiciels : <http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/lolog.html>

➤ **Cellulaire, lignes Rogers**

Tel que spécifié dans le Bulletin Info-finances d'octobre 2011 (# 26), l'Université a conclu une entente avec Bell Mobilité pour la téléphonie cellulaire. Plusieurs lignes du fournisseur Rogers ont déjà été transférées vers Bell Mobilité. Selon les factures reçues depuis le début du contrat avec Bell Mobilité, le coût d'une ligne chez Bell Mobilité est 51 % moins cher qu'une ligne chez Rogers. De plus, la gestion des utilisateurs qui voyagent à l'extérieur du Canada est grandement simplifiée, car la tarification pour l'étranger est incluse dans le contrat conclu.

Nous invitons donc tout utilisateur d'une ligne Rogers à transférer vers Bell mobilité. Pour ce faire, vous pouvez consulter le site Internet du Service des finances afin d'obtenir la procédure.

<http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/eqtel.html>

➤ **Cellulaire, Trucs et astuces pour réduire les frais de données.**

Le Service des finances, en collaboration avec les intervenants en technologies de l'information, a élaboré des trucs et astuces pour minimiser les frais d'utilisation des téléphones intelligents. Vous trouverez ces informations sur le lien URL suivant : <http://www.sf.ulaval.ca/categorieproduits/litel.html>.

➤ **Contrat avec un membre du personnel de l'Université Laval**

En accord avec les principes d'éthique et de transparence liés à la saine gestion de fonds publics, la *Politique d'acquisition de biens, de services ou d'octroi de contrats de travaux de construction de l'Université Laval* interdit à un membre de son personnel de participer à une transaction d'acquisition dont il retirerait des bénéfices ou avantages monétaires à quelque titre que ce soit à moins d'avoir obtenu l'autorisation du Comité exécutif.

Il est de la responsabilité du membre du personnel de déclarer préalablement tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts.

Exceptionnellement et pour une transaction de moins de 2 000 \$, dans la mesure que cela n'affecte à l'encontre d'aucune modalité d'une convention collective, un contrat peut être conclu sans l'autorisation directe du Comité exécutif.

Comptabilité

➤ **Code de lieu sur les rapports de dépenses**

Veillez porter une attention particulière aux codes de lieu que vous devez inscrire dans les rapports de dépenses. Nous devons corriger régulièrement les formulaires.

Pour vous aider, vous pouvez vous référer à ce document que vous trouverez sur le site Web du Service des finances à la section Frais de voyage : http://www.sf.ulaval.ca/voyages/codes_lieu.pdf.

Droits de scolarité

➤ Service à la collectivité

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 30 avril 2012 pour faire l'annulation des factures « Service à la collectivité » qui sont impayées. Le personnel du secteur du Recouvrement communiquera avec ceux et celles qui n'auront pas fait l'annulation de leurs factures.

Recherche

➤ Attribution des fonds 2012-2013 des grands organismes

Les fonds des programmes des grands organismes fédéraux (CRC, CRSH, CRSNG, IRSC) qui ont été confirmés pour l'année 2012-2013 ont tous été avancés dans les projets au 1^{er} avril 2012. Au niveau du CRSH, seuls les montants pour les subventions déjà existantes au 31 mars 2012 ont été avancés au 1^{er} avril 2012. Les montants pour les nouveaux octrois seront avancés à la réception de l'avis d'attribution.

Les fonds des organismes provinciaux (FQRNT, FQRSC) n'ont pas encore été confirmés et ne sont pas avancés dans les projets à ce jour.

➤ Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)

Afin de faciliter la production des rapports financiers FCI, nous vous rappelons d'inscrire les numéros d'articles définis dans l'entente de financement lors de la saisie des transactions dans PeopleSoft, en particulier lors de la saisie d'une demande d'achat. La procédure indiquant à quel endroit inscrire le numéro d'article lors de la saisie d'une demande d'achat se trouve à l'adresse suivante : http://www.sf.ulaval.ca/pdf/fci_da.pdf

Il est important de ne pas oublier de cocher la case « Afficher dans pièce ». Cette étape est très importante puisqu'elle permettra de lier les dépenses à un numéro d'article FCI lors de la production des rapports financiers des projets FCI.

Les données sont ensuite extraites par le Service des finances à l'aide d'une requête informatique et le numéro d'article doit absolument être inscrit au bon endroit afin d'être correctement reporté sur le rapport.

Il est aussi souhaitable d'inscrire un seul commentaire par ligne en y inscrivant toute l'information (et non plusieurs commentaires par ligne) afin de faciliter l'analyse des données suite à l'extraction à l'aide de la requête.

De plus, vers la mi-avril, les titulaires de projets FCI ainsi que leur responsable administratif recevront un courriel mentionnant les informations à fournir au Service des finances pour la production des rapports financiers intérimaires. Ces informations devront être acheminées au Service des finances au plus tard le 4 mai prochain afin de respecter les délais imposés par l'organisme.

Nous comptons sur votre collaboration habituelle.

➤ **Redistributions rétroactives de salaires (RRS)**

Afin de faciliter le travail de vérification des RRS (redistributions rétroactives de salaire), il est nécessaire de s'assurer d'inscrire la période concernée par la redistribution dans la section intitulée « Description du virement ». Cette information est primordiale afin de déterminer si la dépense est incluse dans les dates d'admissibilité d'un projet de recherche.